

Services de Soins Infirmiers A Domicile (S.S.I.A.D.)



Les services de soins infirmiers à domicile se sont mis en place à la suite d'initiatives locales, relayées par des associations gestionnaires ou des hôpitaux, et en concertation avec la délégation territoriale de l'Agence Régionale de Santé (ARS). Cette dernière instruit les demandes, propose la création ou l'extension d'un service ainsi que sa tarification et a un rôle de contrôle.

Les S.S.I.A.D sont des services sociaux et médico-sociaux qui assurent, sur prescription médicale, aux personnes âgées de 60 ans et plus malades ou dépendantes, aux personnes adultes de moins de 60 ans présentant un handicap et aux personnes de moins de 60 ans atteintes de maladies, des prestations de soins infirmiers sous forme de soins techniques ou de soins de base.

Au siège de chaque S.S.I.A.D. se trouve un point secrétariat avec à sa tête une infirmière coordinatrice chargée de gérer les demandes.

L'ouverture du premier S.S.I.A.D. en Loir-et-Cher date de 1982, à Blois suivie par Montrichard en 1984.